



Onet le Château, le 9 novembre 2023

**Mmes et MM les Président(e)s  
des Clubs Aveyronnais**

**Objet : 17<sup>ème</sup> Assemblée Générale Financière des Clubs du District Aveyron Football**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous convier à assister à la 17<sup>ème</sup> Assemblée Générale Financière des Clubs du District Aveyron Football qui se déroulera le :

**VENDREDI 08 DECEMBRE 2023 à 19H30  
A la Salle des Fêtes 7.77  
Rue des Peyrières  
12510 OLEMPS**

L'ordre du jour sera le suivant :

- + Accueil des Clubs, vérification des Pouvoirs et émargement ;
- + Mot d'accueil du Président Pierre BOURDET, ouverture de l'Assemblée Générale ;
- + Allocution de Julien ALVERGNE, Président de A.S. OLEMPS ;
- + Allocution de Sylvie LOPEZ, Maire de OLEMPS ;
- + Appel des représentants des Clubs (quorum) ;
- + Adoption du Procès-Verbal de la 55<sup>ème</sup> Assemblée Générale du 23 juin 2023 ;
- + Bilan actuel de la Saison par Pierre BOURDET ;
- + Bilan de OCTOBRE ROSE et remise du chèque à la Ligue contre le cancer ;
- + Présentation du Bilan comptable de l'Exercice 2022/2023 par Damien PRADALIER ;
- + Questions sur ce bilan ;
- + Présentation du Rapport du Commissaire Aux Comptes ;
- + Affectation du Résultat ;
- + Votes de l'Exercice Comptable 2022/2023 ;
- + Proposition du Règlement de la nouvelle Coupe Territoriale POINT VERT D5 ;
- + Les nouvelles formations techniques : rappels et modalités d'inscription ;
- + Informations diverses – Dates à retenir ;
- + Allocution des Personnalités invitées ;
- + Clôture de l'Assemblée par un buffet campagnard.



Nous vous rappelons qu'en cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de vous faire représenter, au choix

- par un licencié de votre club,
- par un licencié d'un autre club qui représentera lui-même son propre Club lors de l'Assemblée Générale.

Le cas échéant, merci de compléter l'attestation de pouvoir et de la retourner au District, complétée et signée, **pour le 30 novembre 2023.**

Pour rappel, un pouvoir en bonne et due forme doit comporter la signature du Président, le cachet du club mais également mentionner expressément le mandataire désigné. Le bénéficiaire d'un pouvoir devra être en mesure de justifier de sa qualité de licencié.

Enfin, un buffet étant offert en fin d'Assemblée, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire avant le **04 Décembre 2023** via le lien **REEMPLIR LE FORMULAIRE**, à raison de 2 personnes maximum par club.

Bien Cordialement,

Le Président,

Pierre BOURDET.